

13.12.2019 – 15:00 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Réforme de la LPP - Il faut apporter des améliorations pour trouver une solution qui soit susceptible de rassembler une majorité

Zurich (ots) -

Le Conseil fédéral a ouvert aujourd'hui la procédure de consultation de la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP). Comme la construction est un domaine à forte intensité de main-d'oeuvre, la Société Suisse des Entrepreneurs SSE accorde une grande importance à ce projet. Afin de pouvoir garantir les promesses de rentes à long terme, le Conseil fédéral souhaite abaisser le taux de conversion relatif à la prévoyance obligatoire à 6%. Pour les caisses de pension du domaine industriel notamment, c'est un pas dans la bonne direction. Par contre, la proposition d'introduire un supplément de rente financé par le biais d'une cotisation salariale de 0,5% sur le salaire soumis à l'AVS est moins réjouissante. La Société Suisse des Entrepreneurs SSE regarde cette mesure d'un oeil critique, car il en résulte une confusion inutile des mécanismes établis du 1er et du 2e pilier.

Accord quant à l'abaissement du taux de conversion

Le Conseil fédéral souhaite abaisser le taux de conversion minimal de la prévoyance professionnelle obligatoire à 6,0%. La Société Suisse des Entrepreneurs estime que cette mesure est indispensable afin de garantir les promesses de rentes à long terme.

Confusion des piliers: coûteuse et guère susceptible d'obtenir une majorité politique

En Suisse, la prévoyance vieillesse se fonde sur trois piliers: le 1er pilier est basé sur la redistribution, le 2e pilier sur la capitalisation et le 3e pilier sur les épargnes privées. L'introduction proposée d'une redistribution partielle des jeunes vers les aînés dans le 2e pilier sape le principe des trois piliers. La SSE est convaincue qu'il faut rejeter le complément de rente proposé pour que la réforme de la LPP soit politiquement viable.

Solution susceptible de rassembler une majorité politique peut être trouvée

Le projet du Conseil fédéral contient de nombreux éléments positifs, notamment les leviers en matière des bonifications de vieillesse ou d'abaissement de la déduction de coordination individuelle. Si l'on fait preuve de discernement, il est tout à fait possible de parvenir à un compromis susceptible d'obtenir une majorité politique et qui soit dans l'intérêt des employés. La Société Suisse des Entrepreneurs s'engage pour l'amélioration et le développement de la réforme pour qu'elle soit politiquement viable et dans l'intérêt des jeunes générations.

Contact:

Bernhard Salzmann
chef Politique et Communication de la SSE
Tél.: +41/78/762'45'31
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Matthias Engel
porte-parole de la SSE
Tél.: +41/78/720'90'50
E-Mail: mengel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100838684> abgerufen werden.